

COMMENT SE RACCORDER AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE ?

Vous avez un projet de construction ou d'extension de bâtiment, d'habitation ou de local professionnel. Un raccordement au réseau public d'électricité demande du temps et peut avoir un coût non négligeable. Un conseil : anticipez ! On vous explique tout.



vos parcours en 7 étapes

Avant de déposer votre demande d'autorisation d'urbanisme

1

Évaluez la nature de votre futur raccordement en utilisant le simulateur de raccordement d'Enedis. Connectez-vous sur : mon-compte-particulier.enedis.fr/raccorder



2

Créez votre dossier de demande de raccordement par anticipation

Connectez-vous sur : connect-racco.enedis.fr
Enedis vous accompagnera pour valider les éléments de votre demande.



3

Déposez votre demande d'autorisation d'urbanisme auprès de votre mairie

Après avoir obtenu votre autorisation d'urbanisme

4

Finalisez votre demande de raccordement avec

- la puissance électrique maximale souhaitée ;
- la copie de l'autorisation d'urbanisme ;
- le plan de masse du projet ;
- l'échéance prévue du besoin électrique.

Connectez-vous sur : connect-racco.enedis.fr



5

Validez le ou les devis études et travaux

qui aura été établi par Enedis et/ou le Siéml, en fonction de la nature de votre futur raccordement.

6

Vérifiez que votre électricien a obtenu l'attestation de conformité

de votre installation intérieure (CONSUEL) et que celle-ci a été transmise à Enedis.

7

Souscrivez un contrat de fourniture d'électricité

auprès du fournisseur de votre choix. Il fera la demande de mise en service de votre compteur auprès d'Enedis.



60%

du coût des travaux est à votre charge, pour tout raccordement électrique d'un point de consommation, selon la réglementation.



Enedis
09 70 83 19 70

siéml
www.sieml.fr

